

Noyen sur Seine
Bulletin municipal

n° 120
Printemps 2019

30

LE
PORT
MONTAIN

NOYEN
SUR
SEINE

LE
VEZOULT



Le CARNAVALET

Edito, les 30 ans du «Carnavalet»: page 2
Les voeux du Conseil Municipal : page 3
Dossier, la fibre : page 9

Edito

1989 : cette année-là, comme dans toutes les communes de France ont lieu à Noyen des élections municipales. Une liste est présentée par celui qui deviendra le nouveau maire et 2 futurs nouveaux conseillers lui proposent, s'ils sont élus, de créer un bulletin communal.

Le futur maire accueille la demande avec réticence car, l'ayant déjà vécu dans une autre commune, il craint que ce bulletin ne soit qu'éphémère. Les 2 futurs conseillers lui promettent alors qu'ils feront tout pour que ce bulletin perdure tant que durera le mandat d'élu de l'un et/ou de l'autre.

« Le Carnavalet » voit donc le jour juste après les élections, petit bulletin assez succinct réalisé avec les moyens de l'époque c'est-à-dire machine à écrire et traitement de texte balbutiant. Quelques photos sont parfois insérées mais de qualité fort médiocre, les moyens numériques n'étant pas encore là. Et années après années, ce recueil d'informations communales trimestriel poursuit son petit bonhomme de chemin sans faillir.

Il a même droit pour le passage à l'an 2000, à une couverture couleur ce qui n'est pas chose aisée compte-tenu des moyens disponibles et c'est en 2006, que la couverture devient systématiquement en couleur puis en 2009, pour ses 20 ans, qu'il devient entièrement en couleur, couverture et photos comprises.

1989 - 2019



2019 : 30 années se sont donc écoulées et la promesse a été tenue puisque « Le Carnavalet » continue à vous informer fidèlement de tout ce qui se passe dans notre village, vie communale avec ses petits et grands projets et vie associative.

Son aspect n'a plus rien à voir avec celui de ses débuts évidemment car les moyens ont beaucoup évolué et il a, osons le dire, tout d'un grand et soutient la comparaison avec des bulletins de collectivités beaucoup plus grandes.

Nous espérons, en tout cas, qu'il vous apporte ce que vous attendez de lui c'est-à-dire une information de proximité complète et attrayante et qu'il pourra encore accompagner la vie des Noyennais de nombreuses années.

Patrick GAGEAT

Adjoint chargé de la communication

PS : Son nom assez particulier pour un bulletin municipal vient évidemment du personnage historique célèbre qui a fait construire le premier château de Noyen édifié au 16e siècle entre 1553 et 1556, François de Kernevenoy, grand écuyer du Roi Henri II pour y établir un haras royal.

Le surnom de « Carnavalet » avait été donné à ce gentilhomme d'origine bretonne et c'est à Jean-Marie Cormerois, l'un des 2 conseillers « fondateurs » du bulletin que revient le mérite d'avoir trouvé ce nom atypique.

**SITE INTERNET
COMMUNAL:**

www.noyensurseine.fr

**SERVICES
TECHNIQUES**

Tél. : 06 70 97 58 00

MAIRIE

Téléphone: 01 64 01 81 20

Adresse mail: noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17h
- Samedi de 10h à 12h (permanence élus)

Vie communale

> Les vœux du Conseil Municipal

Vous êtes venus nombreux aux vœux du Conseil Municipal et nous vous en remercions.

André Capmarty, maire de Noyen fait un bref bilan des actions de l'année 2018 dans les domaines de la sécurité routière, l'éclairage public, les espaces verts et donne un coup de chapeau aux deux associations, l'ASLCN et le COMITE DES FÊTES, grâce auxquelles Noyen offre des activités diverses et de nombreuses fêtes.

Après le bilan, le maire présente les projets :

- le cabinet d'infirmières qui devrait ouvrir en juin.
- la réhabilitation du presbytère, avec la création de 2 appartements destinés à la location.
- la rénovation de l'appartement de l'école, lui aussi destiné à la location.
- l'élargissement de l'allée du cimetière initié par Monsieur et Madame BOUGHABA qui font un don couvrant les travaux et grâce à Mesdames LIGNAC et SALIN qui offrent à la commune le mètre nécessaire à l'élargissement de cette allée sur toute sa longueur.
- l'aménagement d'une mare pédagogique au bas du pont de Noyen, opération soutenue et dirigée par l'AGRENABA (Association pour la gestion de la réserve naturelle de la Bassée), un bel espace nature en perspective.

Sabine DELAVEAU, conseillère municipale présente le Conseil Municipal des Jeunes.

Julie, la présidente et Killian vice-président prennent la parole. Moment de grâce...

Patrick GAGEAT, 1er adjoint nous explique en détails, la venue et l'implantation de la fibre optique sur le territoire de la communauté de communes de Bassée-Montois et notamment à Noyen et commente l'historique de notre bulletin municipal « le Carnavalet », qui fête ses 30 ans cette année.



Xavier LAMOTTE, vice-président à la communauté de communes, suppléant au vice-président Olivier LAVENKA au Conseil Départemental, maire de Fontaine Fourches et Président de notre RPI donne des informations sur :

- le regroupement des classes de Villiers et Noyen à Fontaine Fourches.
- le PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, son avancement au sein des 42 communes constituant notre communauté de communes de Bassée-Montois.
- la compétence EAU prochainement reprise par la communauté de communes.

Jean-Pierre PETIT, président de l'AGRENABA, nous rappelle ce qu'est la réserve naturelle s'étendant sur 7 communes dont NOYEN et son utilité.

Sandrine SOSINSKI, notre conseillère départementale, nous apporte des informations sur les transports, la réfection des routes départementales, les services à la personne et les établissements scolaires.

Un instant de souvenir avec un hommage à Jean-Jacques BARBAUX, président du conseil départemental, disparu voici un an, soulignant sa gentillesse et l'immense énergie que cet homme apportait au département.

Le Conseil Municipal des jeunes reprend la parole pour annoncer les gagnants du concours de Noël des maisons décorées, organisé à leur initiative, et remettre les prix aux participants.

Le Maire souhaite à tous une bonne et heureuse année et propose de porter un toast à l'année 2019.

Vie communale

> Conseil Municipal du 7 février 2019 (extrait)

COMMISSION DES FINANCES DESIGNATION MEMBRE SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable et associe Monsieur Fabien SCHMITT, Conseiller municipal, à la Commission des Finances.

DELEGATION DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le programme de travaux et les modalités financières, délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, demande au SDESM de lancer les études et les travaux.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à :

- Route du Vezoult – remplacement de mât et luminaire : 2053,20 ttc
- Rue Grande – création point lumineux sur poteau existant et extension de réseau aérien : 1 566,00 ttc
- Remplacement armoire EP « GRANDE » : 4402,20 ttc
- Remplacement armoire EP « ESPERANCE » : 4 451,99 ttc

Soit un total de 12 473,39 ttc, subventionnable à hauteur de 4508,00 €.

> Conseil Municipal du 14 février 2019 (extrait)

ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT LOCAL 4 BIS RUE GRANDE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal en local infirmier, sis 4 Bis Rue Grande a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ;

Cette consultation a été lancée le 20 Décembre 2018 pour une remise des offres fixée au 22 Janvier 2019 à 12 Heures. Les marchés sont conclus pour une durée allant jusqu'au 30 Juin 2019

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis les 24 Janvier et 7 Février 2019.

Une négociation a été lancée avec remise d'offres le 12 Février 2019 à 17 Heures au plus tard

Après présentation du rapport d'analyses des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot 1 DEMOLITION – GROS OEUVRE
DOUCET 48 471,90

Lot 2 PLATRERIE – FAUX PLAFONDS
AMANCIO 9 600,00

Lot 3 MENUISERIE INTERIEURE BOIS
BEAU MASSON 6 050,88

Lot 4 CARRELAGE – FAIENCES
FARIA ET FILS 5 057,15

Lot 5 PEINTURE – REVETEMENT MURAUX
EGPR 9 974,45

Lot 6 ELECTRICITE
KENNER 13 879,76

Lot 7 PLOMBERIE
MORLET 4 855,00

TOTAL HT 97889,14

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres

ATTRIBUTION MARCHE MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements.

Qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 30 Octobre 2018 sous la forme d'une procédure adaptée, pour une remise des offres fixée au 23 Novembre 2018 à 17h00.

Vie communale

> Conseil Municipal du 14 février 2019 (suite)

Deux offres ont été reçues dans les délais impartis

1- MARIN KOYANDI 19 Rue Paul DUBOIS
10000 Troyes 39 902,40€

2- ADS ARCHITECTURE 16 Bis Route de Paris
10100 ST Hilaire Sous Romilly 35 251,20€

Après présentation des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire ADS ARCHITECTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir la proposition du Maire

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que pour des raisons d'agenda, la société fournissant le feu d'artifice, ne pourra assurer la prestation du tir le 13 ou 14 Juillet.

Propose de retenir une autre date au choix : 20 Juillet ou 15 Août et invite le conseil municipal à se prononcer.

La date du 15 Août est retenue à la majorité.

> Travaux

→ Projet local infirmières

Dans le dernier Carnavalet, nous vous informions que le projet était déjà bien avancé puisque le permis de construire avait été délivré et que la phase d'appels d'offres pour choisir les différents corps de métier était en cours.

Cette fois, il y a du concret puisque les huisseries ont été changées, l'adduction d'eau réalisée et les entreprises retenues vont pouvoir démarrer les travaux.



→ Espace des arches



L'espace des Arches (près du pont des Perches) continue à s'étoffer puisque 2 nouveaux massifs ont été implantés.

Au fur et à mesure que la végétation aura pris de l'ampleur, il deviendra ainsi de plus en plus agréable.

A noter qu'au Port Montain, le support de communication de la Communauté de Communes a été remplacé par la commune car il commençait à être délabré ... il a en même temps changé de place.

Vie communale

> Travaux (suite)

→ Eau potable : le P.P.R.

Dans le Carnavalet de printemps 2017, nous avons publié un dossier sur la distribution de l'eau potable à Noyen et plus particulièrement sur le projet P.P.R (Périmètre de Protection Rapprochée) qui venait d'être lancé.

Deux ans après, nous souhaitons faire le point sur ce projet long et complexe qui a pour but de protéger notre ressource en eau, vitale s'il en est, et dont l'obligation nous est faite par la loi sur l'eau de 1992.

Dans le détail, la procédure aboutira à la définition d'un périmètre qui sera soumis à des contraintes notamment l'interdiction ou la soumission à prescription particulière de toute activité susceptible de provoquer une pollution mais avant d'en arriver là, des études hydrologiques devront être conduites.

C'est pourquoi, après appel d'offres, le bureau d'études Hydratec a été choisi et mandaté pour réaliser ces études qui ont démarré en octobre 2017.

→ Urbanisme : le PLUi.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) dont nous avons déjà fait état dans les colonnes de ce bulletin, poursuit son avancement. Rappelons qu'il s'agit du document d'urbanisme qui sera applicable à notre commune comme dans toutes les communes du Bassée-Montois puisqu'il est élaboré sous l'égide de la Communauté de Communes.



Des piézomètres ont été implantés par forage autour du captage en octobre 2018 et vont servir très prochainement à en étudier les caractéristiques. Des tests de pompage par pallier et de longue durée avec traçage seront réalisés afin de déterminer le cône d'alimentation de notre captage, le sens et la vitesse d'écoulement ... etc

Cette étude très technique a un coût de près de 25000 € HT mais une subvention à hauteur de 70% nous sera accordée par l'Agence de Bassin Seine-Normandie (à noter qu'une taxe est prélevée sur le m3 d'eau pompée, à destination de cet organisme et c'est donc là un juste retour des choses).

La route est encore longue avant la conclusion de ce projet puisqu'il faudra après l'étude enclencher une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).



Après le diagnostic réalisé par le bureau d'études SABRE sur les spécificités de notre territoire, a été défini le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui affirme les choix stratégiques pour l'aménagement durable du territoire.

La phase de zonage a ensuite débuté en s'appuyant sur les préconisations du PADD. Il s'agit là, d'une étape importante puisqu'elle définit commune par commune les zones constructibles ou non en fonction de critères tels que les objectifs fixés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des espaces naturels, de réduction de l'exposition aux risques naturels ... Cette phase de zonage s'est accompagnée de l'élaboration d'un règlement applicable à chaque zone définie au moyen d'ateliers d'élus de chaque commune.

La prochaine étape sera la validation du zonage et du règlement et 4 réunions publiques seront organisées. L'objectif reste la finalisation de ce PLUi pour fin 2019.

Vie communale

> Protection des données

La protection des données personnelles dans notre société de plus en plus connectée est devenue un enjeu majeur et c'est pourquoi en 2018 a été voté en conseil européen un Règlement de Protection des Données Personnelles (RGPD).

Ce RGPD a 3 objectifs :

- *1- Renforcer les droits des personnes (le droit à l'oubli, droit au déréférencement, droit à la portabilité des données, ...).*
- *2- Responsabiliser les acteurs traitant des données (notification à la CNIL dans les 72h en cas de violation de données personnelles + communication à la personne concernée).*
- *3- Uniformiser le droit européen et renforcer les sanctions (les amendes administratives peuvent s'élever jusqu'à 20 millions d'€).*

Mais qu'est-ce qu'une donnée personnelle ? Il s'agit de toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique (par exemple : un nom, une photo, une empreinte, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc ...).

Plus précisément, à l'échelon d'une commune sont concernées par exemple les données de l'état civil, des services (distribution eau potable, bibliothèque municipale ...), du cimetière, de la communication, du social (CCAS), du périscolaire ...

> Méthaniseur: consultation du public

La société Bassée-Biogaz a déposé un dossier de demande d'enregistrement aux fins d'être autorisée à augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Noyen et à épandre les digestats produits par cette installation sur des terres agricoles.

Une consultation du public a donc été organisée en mairie de Noyen du 11 mars au 8 avril et le public a pu consigner ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet.



Le RGPD impose donc la désignation obligatoire pour les organismes et autorités publics d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ; il doit y avoir absence de conflits d'intérêts, le DPO ne peut pas être juge et partie (impossibilité d'être DPO pour un élu, un responsable informatique, etc.).

La commune de Noyen devant faire face à cette obligation a donc adhéré au groupement de commandes créé par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) pour le choix d'un DPD et c'est la société ADICO basée dans l'Aisne et spécialiste dans ce domaine qui a été choisie.

Cette société par l'intermédiaire du DPO devra donc contrôler et piloter la conformité de notre commune au RGPD et droit national de manière indépendante, accompagner, conseiller sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution, coopérer avec l'autorité de contrôle et être le point de contact de celle-ci.

La mise en conformité comportera 3 étapes : inventorier les traitements de données, créer le registre d'activité et rédiger un guide de recommandations.

Rappelons que l'extension prévue porterait la capacité de traitement actuelle de 10 000 tonnes/an à 30 000 tonnes par an. Il y aurait par ailleurs l'ajout de 2 cuves de 80 m3 pour le stockage de biodéchets à méthaniser. Enfin 2 lagunes pour l'entreposage des digestats produits seraient construites, l'une de 14 000 m3 sur le territoire de Jaulnes et l'autre de 5000 m3 sur le territoire de Villuis.



Vie Pratique

> Un numéro utile pour tous nos amis les bêtes

Tout a commencé par un cygne sédentaire de Noyen qui fréquente depuis très longtemps les environs du pont Monin et dont l'aile était cassée.

Nécessitant des soins, il fut emmené au Centre de Sauvegarde de Fontaines-la-Gaillarde dans l'Yonne.

Il aurait dû être remis dans son environnement après guérison mais

malheureusement il n'a pas survécu à sa blessure.

Merci au Centre qui a, par ailleurs, accueilli trois cents oiseaux l'année dernière pour les soigner et les réinsérer dans leur milieu naturel et à tous ceux qui ont apporté leur aide à cette belle action même si l'épilogue n'a pas été celui souhaité !



Centre UFCS de l'Yonne
Rue du Moulin
89100 Fontaines la Gaillarde
03 86 97 83 42

> Le «coin» du CMJ

Le conseil municipal des jeunes a eu le plaisir de remettre les prix aux lauréats du concours de décorations de Noël. Cette remise des prix a été effectuée le samedi 26 janvier 2019 lors des vœux du conseil municipal.

Chacun des participants a reçu un diplôme accompagné de chocolats.

Les trois premiers sont Monsieur GELÉ Christophe avec 17,75/20, Monsieur DEMARET Rudy avec 17,11/20 et Madame PELLERIN Valérie avec 16,88/20.

Le CMJ remercie l'ensemble des participants et vous donne rendez-vous pour la 2ème édition du concours de décorations de Noël en décembre 2019 !



> Infos



- **La messe annuelle en l'église de Noyen aura lieu cette année le dimanche 19 mai à 10h30.**
- **Manoeuvres militaires: comme l'année dernière, des manoeuvres de franchissement de la Seine auront lieu au Port Montain fin mai.**

> La fibre

Il y a 1 an, dans le Carnavalet du printemps 2018, nous avons consacré un article à l'état des lieux du projet de déploiement de l'internet THD (Très Haut Débit) sur notre territoire du Bassée-Montois puisque notre Communauté de Communes a adhéré à ce projet porté par le département de Seine et Marne.

Certaines communes du territoire étaient concernées sur 2018 mais la grande majorité des communes du Bassée-Montois étaient planifiées pour 2019 dont la nôtre.

Cette fois, on y est et l'année 2019 va donc être l'année du déploiement de la fibre pour une vingtaine de communes de notre territoire qui en compte 42 et en particulier pour Noyen. Nous ne sommes pas les plus mal lotis en terme de débit de l'internet notamment dans le bourg mais nos hameaux, situés plus loin du central téléphonique, le Port Montain et surtout le Vezoult ont des débits plus décevants.

Déploiement veut dire que pendant plusieurs mois, des travaux d'infrastructure vont avoir lieu c'est-à-dire installation d'une fibre en souterrain là où nos réseaux télécoms sont enfouis et en aérien pour les autres zones c'est-à-dire les ¾ de notre village.

Le réseau fibre étant un réseau arborescent, nous dépendrons du NRO (Nœud de Raccordement Optique) de Bray sur Seine déjà installé et un SRO (Sous Répartiteur Optique) sera installé à Noyen au carrefour des Perches pour desservir à la fois Noyen et ses hameaux et Villiers sur Seine. Des PBO (Points de Branchement Optiques) seront installés pour le raccordement d'environ 6 abonnés.

Alors déploiement ne veut pas dire disponibilité ... il faudra attendre la période de commercialisation c'est-à-dire le moment où vous pourrez vous adresser à un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) pour obtenir le raccordement proprement dit par le biais d'un abonnement. Et cette commercialisation devrait avoir lieu vers la fin du printemps 2020 ... il va donc falloir être encore un peu patient.

Ce sont des opérateurs dits alternatifs qui pourront vous proposer ces abonnements mais les gros opérateurs comme SFR et Bouygues commencent à s'y intéresser ... Orange pour le moment reste absent. Le coût de ces abonnements sera variable en fonction du type que vous choisirez c'est-à-dire internet « simple » ou « triple play » mais resteront assez proches des abonnements actuels pour l'ADSL.

Cette fibre devrait donner un peu plus d'attractivité à notre village car le télé travail par exemple existe déjà et est certainement appelé à se développer.

DURÉE MOYENNE D'UN DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ (FtH) - 18 mois



Vie festive

> Comité des Fêtes

→ Repas du comité.



Le 16 février, le comité des fêtes organisait sa première soirée cabaret et c'est dans une salle polyvalente tout en rouge et en plumes que 75 convives ont répondu à l'appel.

Tout en dégustant un repas de fête servi par les bénévoles de l'association, les invités ont pu découvrir (ou revoir pour certains) le spectacle de Lilou.

L'ambiance était au rendez-vous et les spectateurs ont accompagné de leurs chants Sylvie Vartan, Mylène Farmer ou encore Dalida et ont profité des entractes pour se défouler sur la piste de danse.

Repas et spectacle de qualité, ambiance festive, à l'unanimité, une soirée réussie !



→ Agenda



Dimanche 14 avril :

Brocante

Lundi 22 avril :

Chasse aux œufs de Pâques

Vendredi 31 mai :

Fête des voisins

Dimanche 9 juin :

Concours de pétanque

Vie scolaire

> Le RPI au fil de l'eau

C'est le projet principal des 5 classes du RPI pour cette année scolaire : l'eau sous toutes ses formes.

La semaine du 5 au 12 avril y sera donc consacrée pour les classes de Noyen et Fontaine Fourches.

Un programme très riche pour cette semaine au fil de l'eau :

- des interventions avec l'Agrenaba sur la faune et la flore aquatique, la fédération de pêche, l'infirmière scolaire sur les besoins en eau du corps.

- des visites : le lavoir et le moulin de Fontaine Fourches, la station d'épuration de Trainel, l'écluse de Jaulnes, les sablières, le forum de l'eau de Donnemarie, l'Exploradome, le musée de Nemours, le zoo d'Attilly avec un atelier sur les animaux et l'eau.

A l'issue de ce projet, les enfants se verront remettre lors de la kermesse du 22 juin, un diplôme par les maires des 3 communes et une exposition permettra aux familles de découvrir leur travail.



> Les rendez-vous du RPI

- Le 10 mai à Fontaine Fourches : inscriptions rentrée 2019
- Le 22 juin : Kermesse / Exposition

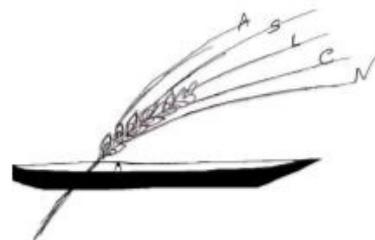
Vie associative

> ASLCN

Association Sports Loisirs Culture de Noyen sur Seine

e-mail: aslc77114@yahoo.fr

Tel: 06 71 43 53 73



→ Agenda



La Brocante de l'ASLCN aura lieu le
dimanche 1er septembre

Toujours à 3€ les 5 mètres

Réservation au 06 71 43 53 73



Brocantes, vide-greniers

